SPPUQTR
Syndicat des professeurs et des professeures
Université du Québec à Trois-Rivières

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL

DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR

Jeudi 30 octobre 2025 (PV-CS374)
12h
1220 Albert-Tessier et Plateforme ZOOM

Départements	Délégué.es	Présence / Absence
Anatomie	Stéphane Sobczak	A
Anatomie	Philippe Paquette	P
Biochimie, chimie, physique et sc. forensique	Benoît Daoust	P
Biochimie, chimie, physique et sc. forensique	Thomas Auvray	P
Biologie médicale	Lionel Berthoux	P
Chiropratique	Christian Linard	P
Ergothérapie	Joanie Maclure	P
Ergothérapie	Pierre-Yves Therriault	P
Études en loisir, culture et tourisme	Isabelle Falardeau	P
Finance et économique	Kais Bouslah	P
Génie électrique et informatique	Michel Lemaire	P
Génie industriel	Pascal Forget	P
Génie mécanique	Marianne Boyer	P
Gestion des ressources humaines	Diane Gagné	P
Langues modernes et traduction	Maureen-Claude Laperrière	P
Lettres et communication sociale	Léonore Brassard	P
Lettres et communication sociale	Mathilde Barraband	P
Management	François Labelle	A
Management	Viviane Gascon	P
Marketing et systèmes d'information	Hédia El Ourabi	P
Mathématiques et informatique	Tarik Boukhalfi	P
Mathématiques et informatique	Pierre-Olivier Parisé	P
Orthophonie	Sophie Chesneau	P
Philosophie et arts	Jean-Paul Martel	P
Psychoéducation et travail social	Bouchra Taïbi	P
Psychoéducation et travail social	Georgia Vrakas	P
Psychologie	Diane St-Laurent	P
Psychologie	Sylvain Sirois	P
Sage-femme	Josée Lafrance	P
Sciences comptables	Audrey Bistodeau	P
Sciences comptables	Cynthia Allaire	P
Sciences de l'activité physique	Nour Saadé	P
Sciences de l'activité physique	Martin Descarreaux	P
Sciences de l'éducation	Alexandre Gareau	P
Sciences de l'éducation	Nadine Talbot	P
Sciences de l'environnement	Cynthia Morinville	P
Sciences humaines	Pierre Lavoie	P
Sciences infirmières	Liette St-Pierre	P
Sciences infirmières	Isabelle Gougeon	A

Comité exécutif		Présence / Absence
Présidence	Pier-Luc Lajoie	P
VP aux relations de travail (VPRT)	Mariane Gazaille	P
VP aux affaires syndicales (VPAS)	Marc Beauregard	P
VP aux affaires universitaires (VPAU)	Chloé Fortin-Bergeron	P
VP aux services à la collectivité (VPSC)	Marianne Paul	A
Secrétaire	Lyne Cloutier	P
Trésorerie	Philippe Caron	P

Personnel du Syndicat		Présence / Absence
Conseillère aux relations de travail	Diane Beauchemin	A
Conseiller aux affaires universitaires	François Landry	P

La professeure Lyne Cloutier, secrétaire du Syndicat, préside la réunion et François Landry, conseiller aux affaires universitaires, agit à titre de secrétaire de réunion.

CS374-30-10-2025-01 Ouverture de la réunion

La présidence de réunion souhaite la bienvenue aux délégué.es. Elle rappelle que la documentation relative à la réunion est disponible dans l'avis de convocation de la réunion.

CS374-30-10-2025-02 Vérification du quorum

La présidence de réunion déclare l'assemblée ouverte, puisque le quorum de 30 % des délégué.es syndicaux prévu à l'article 12.4g. des *Statuts* du SPPUQTR est atteint.

CS374-30-10-2025-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidence de réunion présente l'ordre du jour. Elle rappelle qu'il s'agit d'une réunion régulière et qu'il est possible d'ajouter des points.

1. Ouverture de la réunion
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la réunion (CS374)
4. Chantier institutionnel sur les structures de gestion académique
    1. Principes directeurs
    2. Comité chantier du Syndicat
    3. Suivi des travaux
5. Tribune des délégué.es
6. Rapport du comité des relations de travail
7. Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 11 septembre 2025 (PV-CS373)
8. Dépôt de documents
    1. Procès-verbaux du comité exécutif (PV-CX705 à PV-CX708)
9. Questions diverses
10. Date de la prochaine réunion régulière : 11 décembre 2025
11. Clôture de la réunion

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour de la 374e réunion du conseil syndical ;
CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif ;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par le professeur Lionel Berthoux, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la 374e réunion du conseil syndical du 30 octobre 2025.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS374-30-10-2025-04 Chantier institutionnel sur les structures de gestion académique

La présidence de réunion invite le président et la VPAU à présenter le point.

1. **Principes directeurs**

Le président rappelle que les principes directeurs avaient fait l'objet d'une adoption lors de l'assemblée générale du 25 septembre 2025 (*cf. PV-AG170-25-09-2025-5.2*). Les membres présents avaient exprimé la volonté de définir le principe de collégialité énoncé dans les principes directeurs et d'y intégrer la nomination prioritaire des doyen.nes à partir des professeur.es issu.es des départements du regroupement.

Le président présente la proposition du comité exécutif :

- On entend par gestion collégiale que les professeures et les professeurs doivent se retrouver au cœur de la gouvernance de leur regroupement. Cela implique notamment :
  - Représentation professorale marquée dans les instances décisionnelles des regroupements ;
  - Participation professorale démocratique aux décisions stratégiques liées à l'enseignement, la recherche et la gouvernance universitaire ;
  - Nomination prioritaire des doyens à partir des professeurs issus des départements du regroupement ;
  - Transparence dans les structures de décision, de consultation et de concertation.

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT le Chantier institutionnel sur les structures de la gestion académique;
CONSIDÉRANT l'adoption des principes directeurs par l'assemblée générale du Syndicat le 25 septembre 2025;
CONSIDÉRANT la volonté de l'assemblée générale du Syndicat du 25 septembre 2025 de définir le principe de collégialité énoncé dans les principes directeurs et d'y intégrer la nomination prioritaire des doyens à partir des professeurs issus des départements du regroupement ;
CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par la professeure Mathilde Barraband, il est résolu d'adopter la définition de la collégialité dans les principes directeurs guidant le Syndicat dans le cadre des travaux du Chantier institutionnel sur les structures de la gestion académique de l'UQTR.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

2. Comité chantier du Syndicat

La VPAU présente une proposition du comité exécutif à l'effet de créer un comité *ad hoc* pour alimenter en information et soutenir les réflexions et travaux du comité exécutif en lien avec le chantier.

La VPAU présente une proposition de composition, le processus de nomination des membres, ainsi que le calendrier de rencontres. La VPAU conclue que le comité chantier du Syndicat produira un compte-rendu de ses travaux au comité exécutif. Un suivi sera aussi fait au conseil syndical.

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT	le Chantier sur les structures de gestion académique;
CONSIDÉRANT	le Plan d'action syndical 2025-2026;
CONSIDÉRANT	l'article 6.3.b des *Statuts* prévoyant que le conseil syndical crée les comités nécessaires à la bonne marche du Syndicat, nomme les représentants et définit leur mandat;
CONSIDÉRANT	les explications de la VPAU;
CONSIDÉRANT	la recommandation du comité exécutif;

Sur proposition du comité exécutif, appuyée par la professeure Audrey Bistodeau, il est résolu de créer le Comité chantier du Syndicat tel que défini en annexe à la présente résolution.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

Voir annexe à la page 11.

3. Suivi des travaux

La VPAU présente un tableau comparatif portant sur le poste de doyen des universités suivantes : UQAM, U. Sherbrooke et U. Laval, puis présente une analyse portant sur le mandat des facultés de ces universités.

La VPAU résume les travaux de la première réunion du comité de déploiement de l'IUQTR tenue le 15 octobre 2025. Elle avait pour principal objectif de jeter les bases du fonctionnement du comité, notamment en termes de gouvernance, de fonctionnement et d'échéancier. Il y a eu une présentation du système facultaire et des exemples de modèles facultaires centralisés (U. Laval) et décentralisés (U. Sherbrooke) ont été discutés.

Les délégué.es échangent sur les travaux et la composition du comité de déploiement.

Processus de réévaluation des unités de recherche
(suivi de la réunion CS373 du 11 septembre 2025)
La secrétaire apporte des précisions à l'effet que ce ne sont pas les unités de recherche qui sont en évaluation, mais bien la *Politique sur la reconnaissance et le financement des unités de recherche*. Un délégué ajoute qu'une équipe de projet, dans le cadre du Chantier sur la structure de la gestion académique, sera créée pour procéder à l'évaluation. Un autre délégué indique qu'entre temps les groupes de recherche bénéficient d'un processus allégé de renouvellement.

Membre externe au comité de présélection
Un délégué s'interroge sur la pertinence d'avoir un membre externe au comité de présélection dans le processus d'embauche. Des délégué.es soulignent notamment la complémentarité, l'objectivité, la connaissance d'un sujet spécifique ou encore l'apport d'une contribution autre que dans le domaine d'expertise (ex. la pédagogie). Une déléguée souligne que la convention collective ne comprend pas de balises pour encadrer la participation avec les personnes externes.

Rapport diagnostique sur le climat organisationnel
Un délégué mentionne que des collègues souhaitent consulter un rapport diagnostique sur le climat organisationnel réalisé par une firme externe. Ce rapport a fait l'objet d'une présentation *PowerPoint*, mais sans pour autant être remis aux professeur.es. Il mentionne qu'un formulaire de confidentialité doit être dûment signé pour y avoir accès. Un délégué indique qu'un rapport similaire, anonymisé, avait été remis aux professeurs de son département, sans avoir à signer un formulaire de confidentialité. Il souligne toutefois que ce rapport avait circulé librement par la suite. Une déléguée indique que son département fera l'objet d'une analyse par un psychologue industriel. Elle demande quels sont les droits des professeur.es entre l'obligation de le rencontrer ou non.

Stationnement
La déléguée, aussi membre du comité de stationnement de l'UQTR, présente un résumé de la réunion tenue récemment. Une plainte a été reçue concernant le manque de place au pourtour du pavillon Michel-Sarrazin en raison de la présence du nouveau CPE. D'autres problèmes de stationnement ont été présentés. Un délégué rappelle que l'absence de stationnement ou la difficulté d'accès à un stationnement mine le climat de travail. Une déléguée incite ses collègues à réfléchir sur le développement durable.

Projet de loi sur la transparence syndicale
Une déléguée s'interroge sur l'impact au SPPUQTR du projet de loi du ministre du Travail sur la transparence syndicale.

> La Fédération québécoise des professeur.es d'université (FQPPU) est à pied d'œuvre pour représenter les syndicats de professeur.es. Le SPPUQTR serait peu concerné au sujet de la transparence de ses finances. Les états financiers sont présentés en conseil syndical et en assemblée générale, et ils sont disponibles sur demande.

Bureaux de professeur.es
Un délégué mentionne que son département accueillera trois nouveaux professeur.es, mais qu'aucun bureau n'est disponible. Un délégué indique que les bureaux de ses nouveaux collègues ont été répartis sur le campus.

CS374-30-10-2025-06 Rapport du comité des relations de travail

Le président rappelle le dossier relatif au grief 2022-03 – surcharges de travail – enquêtes menées par l'employeur et ses mandataires :

- Enquête aux « effets exorbitants » (861 heures de travail, centaines de courriels et de pages de documentation, etc.) (2021)
  - Inaction de l'administration; absence de soutien
- Sentence arbitrale favorable et contestation de l'université (été 2025)
  - Absence de reconnaissance; refus de modifier ses pratiques
  - Constat : judiciarisation excessive des relations de travail
  - Politisation des relations de travail

Le président présente la démarche syndicale effectuée à la suite de la décision de la partie patronale de portée en révision judiciaire la sentence arbitrale :

- Insatisfaction exprimée au comité des relations de travail conjoint (direction UQTR et Syndicat);
- Lettre envoyée aux membres du conseil d'administration de l'UQTR (19 septembre 2025);
- Refus initial du conseil d'administration de nous entendre (considéré comme un dossier de relations de travail – 24 septembre 2025);
- Rencontre avec la présidente, la vice-présidente et le secrétaire général (28 octobre 2025) :
  - Explications de l'implication du Syndicat dans la gouvernance de l'UQTR;
  - *Mea culpa* : mécompréhension de l'ampleur de l'enjeu de leur part;
  - Admission : le conseil d'administration aurait dû être informé par l'administration;
  - Ouverture au dialogue avec le Syndicat.

Le président soutien qu'il s'agit certes d'un enjeu de relations de travail, mais dont la portée s'est élargie à des considérations de gouvernance et qui mérite, à ce titre, d'être porté à l'attention du conseil d'administration afin que celui-ci puisse assumer pleinement ses responsabilités de surveillance. Les répercussions de cette situation touchent entre autres le bien-être des employé.es, la performance organisationnelle et la réputation institutionnelle, autant de dimensions qui relèvent directement de la gouvernance universitaire.

De plus, le principe de collégialité, enchâssé dans la convention collective et protégé par la Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire, consacre la place centrale des professeur.es dans la gouvernance universitaire.

Par conséquent, la mise au jour et la discussion des enjeux de gouvernance, notamment le sort réservé aux professeur.es sous enquête, font partie intégrante de la mission du Syndicat – et que le conseil d'administration constitue une instance appropriée pour faire état de nos préoccupations.

Le président présente les trois demandes transmises à la présidente et vice-présidente du conseil d'administration :

- Obligation d'informer le conseil d'administration lors d'une enquête importante;
- Mécanisme d'allègement de tâche ou de soutien à la recherche aux professeures sous enquête;

- Lettre de soutien du conseil d'administration aux professeures qui ont subi les « efforts exorbitants » de l'enquête.

Les délégué.es échangent sur le rôle de la Protectrice universitaire, sur la procédure à suivre lorsqu'il y a facteur à harcèlement, de la poursuite des démarches syndicales dans la gouvernance universitaire et des décisions qui concernent à première vue les relations de travail, mais pouvant avoir un impact sur l'ensemble de l'université. L'administration doit donc être en mesure d'expliquer ses décisions et rendre des comptes à la communauté universitaire.

Le VPAS présente une mise à jour du dossier relatif à l'interprétation de l'article 10.10 de la convention collective.

Il rappelle les maximas annuels : 4 cours en appoint; 3 cours fiducie et réserve (combiné).

Le SPPUQTR a soumis un amendement au grief 2024-07.

Le 2e alinéa de la clause 10.10 énonce expressément ceci :

- Avant le 1er avril d'une année, le professeur soumet la tâche globale qu'il entend réaliser pour l'année suivante.
- Le professeur doit utiliser le formulaire électronique mis à sa disposition par l'Université.

Le VPAS présente l'interprétation du procureur du Syndicat :

- Si une personne autre que le professeur empêche le professeur de remplir le formulaire électronique tel qu'il le souhaite, c'est une violation de la convention collective.

Le VPAS conclue que dans l'attente d'une décision de l'arbitre, il est recommandé d'inscrire ou de faire inscrire la tâche (ainsi que les cours en surplus de tâche) dans le formulaire Répartition des éléments de la fonction, même si le surplus de tâche est accompagné de l'utilisation de la réserve, dégagements (via l'annexe C) ou de libérations (via une subvention).

La VPRT et le VPAS présentent le rapport du comité des relations de travail.

Statut de professeur et renouvellement de contrat.

- Un membre du corps professoral a été engagé à titre de suppléante en non-conformité avec la convention collective.
- Grief 2024-08. Discussion d'un règlement en cours.

Approbation de tâches par assemblée départementale.

- Une personne professeure s'est fait refuser ses pourcentages de pondération pour ses éléments de tâche bien que les politiques aient été respectées.
- Positionnement des vice-recteurs académiques prévu prochainement. Demande de suspension de délais imminente.

Climat délétère dans deux départements.

- Des comportements inappropriés et répétitifs ont été rapportés. Lenteur d'intervention de l'employeur.

- Rappel à l'employeur de ses obligations. Discussions en CRT.

Surcharge de travail - enquêtes de l'employeur.

- Des professeurs ont dû investir des heures pour se défendre pendant une enquête exhaustive en 2021.
- Démarches auprès du conseil d'administration pour modification des procédures en cas d'enquêtes futures.

Direction par directeur venant d'un autre département.

- Le Syndicat a demandé une évaluation du premier cas de direction par un directeur hors département.
- Rappel sera fait en comité des relations de travail.

Interprétation de l'art. 10 de la convention collective et non-respect de l'art. 10 de la convention collective.

- L'employeur refuse diverses utilisations de cours en surplus de tâche. L'employeur ne respecte pas le droit des professeurs d'inscrire leur tâche dans leur formulaire et de la soumettre telle quelle à l'assemblée départementale (amendement au grief).
- Dépôt d'un amendement au grief. Préparation d'une contre-proposition syndicale en cours.

Attribution des dégagements pour activités de recherche

- L'annexe 5 de la convention collective prévoit la formation d'un comité bipartite pour discuter d'améliorations à la distribution des dégagements pour activités de recherche.
- Présentation aux instances à venir.

Chantier sur la structure de gestion académique

- Le Syndicat veut être impliqué dans les discussions entourant la formation de regroupements et ainsi réagir à toute infraction à la convention collective.
- Établissement des principes directeurs de l'action syndicale lors de l'assemblée générale.

Fournitures de bureau refusées

- Refus par le Département de fournir des marqueurs de couleurs à un professeur pour enseigner. Contraire à la loi et au Code du travail. Le DGAAP dit qu'il n'interviendra pas auprès du Département en ce qui concerne les fournitures de base décidées par le comité exécutif du Département.
- Discussions en comité des relations de travail conjoint. Grief à envoyer.

Erreur de classement salarial à l'embauche

- Professeur embauché au 1er juin 2024. Proposition de l'employeur : rétroactive qu'au 12 décembre 2024 (un peu plus de 6 mois) pour l'ajustement de salaire.
- Infos du professeur reçues

Non respect d'une entente entre MEQ et UQTR vs Octroi de 5 libérations d'enseignement

- Refus à une professeure de lui octroyer les 5 libérations obtenues dans le cadre d'une entente entre le MEQ et l'UQTR. Contraire aux termes de l'entente signée.

- Réponse du procureur: Le refus n'est pas une entorse à la convention collective. Rencontre avec la professeure. Dossier clos.

Licence d'un cours en ligne – renouvellement

- Licence d'un cours en ligne arrive à échéance. Professeure a démissionné de l'UQTR et demande un changement de statut en tant que chargée de cours. Discussions en cours avec l'Université pour garder la licence et le cours.
- Discussion avec le DGAAP.

Climat de travail - inaction et délais d'intervention de l'employeur

- Climat de travail délétère, communications déficientes aux départements (2). Les demandes d'intervention à l'employeur traînent en longueur.
- Première demande d'intervention envoyée. Discussion en comité des relations de travail.

Climat de travail délétère et désengagement des professeures

- Présence du DGAAP aux assemblées départementales. AD à distance par 50% des professeur.es; plusieurs songent à ne plus assister à l'assemblée départementale. Possibilité d'une enquête en cours; aucune précision de l'Université.
- Discussion avec le DGAAP

CS374-30-10-2025-07 Lecture et adoption du procès-verbal du 11 septembre 2025 (PV-CS373)

La présidence de réunion présente le projet de procès-verbal de la 373e réunion du conseil syndical tenue le 11 septembre 2025.

La présidence de réunion fait la lecture de la proposition de résolution.

CONSIDÉRANT le projet de procès-verbal de 373e réunion du conseil syndical tenue le 11 septembre 2025 ;
CONSIDÉRANT que les délégué.es ont reçu les projets dans les délais prescrits ;
CONSIDÉRANT l'avis des délégué.es sur la conformité des projets de procès-verbaux;

Sur proposition du professeur Lionel Berthoux, appuyée par le professeur Christian Linard, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 373e réunion du conseil syndical.

Après avoir constaté qu'il n'y avait pas de demande de vote, la présidence de réunion déclare la proposition adoptée à l'unanimité.

CS374-30-10-2025-08 Dépôt de documents

1. **Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (PV-CX705 à PV-CX708)**
   La présidence de réunion attire l'attention des délégué.es sur les procès-verbaux des réunions CX705 à CX708 du comité exécutif et elle invite les délégué.es qui désirent obtenir plus d'information à adresser leurs questions aux membres concernés du comité exécutif.

CS374-30-10-2025-09 Questions diverses

Le point ne fait l'objet d'aucune discussion.

CS374-30-10-2025-10 Date de la prochaine réunion

La prochaine réunion régulière du conseil syndical sera le 11 décembre 2025.

CS374-30-10-2025-11 Clôture de la réunion

La séance est levée à 14 h 56.

Présidence de réunion	Secrétaire de réunion
Lyne Cloutier Secrétaire	François Landry Conseiller aux affaires universitaires

Annexe Comité chantier du Syndicat

Mandat
Comité *ad hoc* pour alimenter en information et soutenir les réflexions et travaux du Comité exécutif en lien avec le chantier.

Plus spécifiquement, ce comité consultatif, non décisionnel, a pour objectif de consulter plus largement les membres sur certaines idées, propositions et de soutenir le Comité exécutif et la VPAU dans sa préparation et son implication au comité de déploiement.

Composition
Viser la représentativité, idéalement un.e professeur.e par secteur (regroupement de départements établi pour la commission des études). Selon les candidatures reçues, possibilité d'aller jusqu'à deux professeurs.es par secteur.

Représentativité grands départements et petits départements.

Présidence : vice-présidence aux affaires universitaires ;
Accompagnement : conseiller aux affaires universitaires.

Processus de nomination
Un appel à tous les membres du Syndicat sera réalisé. Le conseil syndical désignera les professeur.es siégeant au comité chantier. Par la suite, s'il y a une vacance ou qu'un secteur n'est pas représenté, le comité exécutif peut pourvoir le poste et en informe le conseil syndical.

Calendrier de rencontres
Une rencontre par mois, probablement sur l'heure du dîner (lunch fourni) et d'autres rencontres pourront être sollicitées au besoin. Les rencontres seront réalisées en comodal.

Reddition de compte
Un compte rendu sera présenté au comité exécutif et un suivi sera effectué au conseil syndical.